Le CNPF propose 10 fiches de recommandations sur la place des espaces forestiers dans les documents d'urbanisme



L'aménagement du territoire peut avoir un impact fort sur la **gestion durable des espaces boisés**, notamment vis-à-vis de l'exploitation courante des forêts.

En effet, les dispositions prises dans les **documents d'urbanisme** peuvent gêner, voire compromettre, la réalisation de coupes et travaux, la circulation des engins forestiers ou encore l'installation d'infrastructures de stockage et de première transformation.

D'autre part, certains **zonages réglementaires** peuvent fortement interférer sur la gestion durable des forêts.

Le constat est un manque général d'ambition pour la forêt dans les documents d'urbanisme, et le cantonnement du rôle des **espaces naturels** à un confinement écologique et paysager dans la plupart des cas.

Cette position est réductrice car la forêt mérite de bénéficier d'une toute autre attention, notamment en ce qui concerne la prise en compte du **patrimoine** qu'elle représente, l'**activité économique** qu'elle génère, et le rôle évident de la gestion forestière durable dans la préservation et la valorisation des **paysages** et de la **biodiversité**.

Liens utiles
Pour consulter le recueil de fiches